

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Blainville, tenue le **9 février 2010** à **19 h 30** en la salle du conseil située au 1000, chemin du Plan-Bouchard à Blainville, à laquelle sont présents : le maire, M. François Cantin, M^{mes} Liza Poulin, Nicole Ruel et Marie-Claude Collin, MM. Alain Portelance, Serge Paquette, Guy Frigon, Normand Dupont, Louis Lamarre, Richard Perreault et François Garand, conseillers.

Assistent également à la séance, MM. Gervais Beaulieu, directeur général adjoint, Gaston Courtemanche, directeur du Génie, Éric De La Sablonnière, directeur au développement des services urbains, Michel Larue, directeur de l'Urbanisme et de l'environnement, Yves Meunier, directeur des Communications et Claude Bertrand, directeur des Services juridiques et greffier.

Monsieur le maire ouvre et préside la séance.

Le point suivant est retiré de l'ordre du jour :

- 16.7 Rapport du 21 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation des plans et devis – secteur Chambéry Ouest.

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

- 10.18 Rapport du 1^{er} février 2010 du directeur général adjoint recommandant le paiement d'honoraires professionnels – Centre de Services municipaux sud.
- 10.19 Rapport du 3 février 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 2 270 226 – M. Jacques Filion – Élargissement de la rue Maurice-Cullen à la hauteur de la 100^e Avenue Est.
- 10.20 Projet de résolution concernant l'Entente intermunicipale concernant un regroupement de certaines municipalités en vue de l'octroi en commun d'un contrat pour le contrôle biologique des maringouins et des mouches noires piqueuses.
- 11.2 Rapport du 8 février 2010 du directeur des Finances et trésorier recommandant la modification des résolutions 2008-09-869, 2008-10-932 et 2008-11-999 – Engagement professionnels – secteur Paul-Albert.
- 15.3 Rapport du 2 février 2010 du directeur des Travaux publics recommandant la prolongation du contrat de la soumission TP2007-01, collecte des ordures ménagères.
- 16.15 Rapport du 2 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude de circulation – secteur Paul-Albert.
- 17.12 Rapport du 5 février 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude de caractérisation écologique du lot 2 272 812.

AVIS DE MOTION...
2010-02-072

REPLACEMENT D'ABRIBUS,
AJOUT DE MOBILIER URBAIN,
MISE AUX NORMES DE DIVERS PARCS,
AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE DU
SKATE-PLAZA ET PLANTATION D'ARBRES

M^{me} Marie-Claude Collin donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter ***un Règlement autorisant le remplacement d'abribus, l'ajout de mobilier urbain, la mise aux normes de divers parcs, l'amélioration de l'éclairage du skate-plaza et la plantation d'arbres, et décrétant un emprunt à ces fins.***

AVIS DE MOTION...
2010-02-073

CONSTRUCTION TERRAINS DE TENNIS
ET AMÉLIORATION SYSTÈME ÉCLAIRAGE
URBAIN PARC MARC-AURÈLE-FORTIN,
PROLONGEMENT LIENS CYCLABLES
AU RÉSEAU EXISTANT – RUES DE LINDOSO
ET DE TALCY, AMÉNAGEMENT ÎLOTS DE RUES,
AJOUT LUMINAIRE PASSAGE PIÉTONNIER
DE L'ERMITAGE / DE L'ALHAMBRA, AMÉNAGEMENT
AIRE DE JEUX PARC ANDRÉ-JOLY

M. Richard Perreault donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter ***un Règlement autorisant l'exécution des travaux de construction de terrains de tennis et l'amélioration du système d'éclairage urbain au parc Marc-Aurèle-Fortin, le prolongement des liens cyclables au réseau existant – rues de Lindoso et de Talcy, l'aménagement d'îlots de rues, l'ajout d'un luminaire dans le passage piétonnier de l'Ermitage/de l'Alhambra et l'aménagement d'une aire de jeux au parc André-Joly, et décrétant un emprunt à ces fins.***

AVIS DE MOTION...
2010-02-074

MISE À NIVEAU DES POSTES
DE POMPAGE DES EAUX SANITAIRES
DE FONTAINEBLEAU ET DE LA 92^e AVENUE EST

M^{me} Nicole Ruel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter ***un règlement autorisant l'exécution de travaux de mise à niveau des postes de pompage des eaux sanitaires de Fontainebleau et de la 92^e Avenue Est, et décrétant un emprunt à ces fins.***

AVIS DE MOTION...
2010-02-075

RÉFECTION DES CHAUSSÉES,
CONSTRUCTION TROTTOIR RUE MARIE-CHAPLEAU,
RÉAMÉNAGEMENT INTERSECTIONS 16^e ET 17^e
AVENUES EST ET BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
ET RÉAMÉNAGEMENT INTERSECTION RUE CHARTRAND
ET CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LOUIS EST

M. Alain Portelance donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter ***un règlement autorisant l'exécution des travaux de réfection des chaussées, de construction d'un trottoir – rue Marie-Chapleau, de réaménagement des intersections des 16^e et 17^e Avenues Est et du boulevard du Curé-Labelle et de réaménagement de l'intersection de la rue Chartrand et du chemin de la Côte-Saint-Louis Est, et décrétant un emprunt à ces fins.***

AVIS DE MOTION...
2010-02-076

**RÉFECTION TOITURE ARÉNA,
PROTECTION CATHODIQUE –
RÉSEAU D'AQUEDUC, CONSTRUCTION
PISTE CYCLABLE 54^e AVENUE EST –
BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE EST
ET FEUX DE CIRCULATION 92^e AVENUE**

M^{me} Nicole Ruel donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter ***un règlement autorisant la réfection de la toiture de l'aréna, des travaux visant la protection cathodique du réseau d'aqueduc, la construction d'une piste cyclable entre la 54^e Avenue Est et le boulevard de la Seigneurie Est et l'installation de feux de circulation à l'intersection de la 92^e Avenue et du boulevard du Curé-Labelle, et décrétant un emprunt à ces fins.***

SOU MIS aux membres du conseil, l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2010.

RÉSOLUTION...
2010-02-077

**APPROBATION PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2010**

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin que le procès-verbal de la séance ordinaire du **19 janvier 2010** soit approuvé par ce conseil.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 21 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant le rejet de l'ensemble des soumissions du projet S 0860, travaux de construction d'une conduite de refoulement des eaux usées – boulevard de la Seigneurie Est.

RÉSOLUTION...
2010-02-078

REJET DES SOUMISSIONS S 0860

ATTENDU la demande de soumissions publiques **S 0860** dans le cadre du projet de construction d'une conduite de refoulement d'eaux usées dans le boulevard de la Seigneurie Est et reliant le poste de pompage de la Seigneurie Ouest directement aux étangs de la Régie inter-municipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville;

ATTENDU QUE les soumissions reçues datent maintenant de plus d'un an et que plusieurs éléments techniques du projet ont été modifiés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Normand Dupont de rejeter l'ensemble des soumissions déposées dans le dossier **S 0860 (312-0821)** dans le cadre du projet de construction d'une conduite de refoulement d'eaux usées dans le boulevard de la Seigneurie Est et reliant le poste de pompage de la Seigneurie Ouest directement aux étangs de la Régie inter-municipale d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 9 février 2010.

SOUMIS aux membres du conseil, le Règlement 1418-1 modifiant le Règlement de zonage 1418.

**RÉSOLUTION...
2010-02-079**

APPROBATION RÈGLEMENT 1418-1

ATTENDU les recommandations 2009-09-101 et 2009-09-103 du Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'en date du 15 décembre 2009, le conseil municipal adoptait le premier projet de règlement 1418-1 P1;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 2 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE suite à une consultation publique tenue le 19 janvier 2010, le conseil municipal adoptait le second projet de règlement 1418-1 P2;

ATTENDU QU'aucune demande valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement 1418-1 P2.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin que *le Règlement 1418-1 modifiant le Règlement de zonage 1418*, soit approuvé par ce conseil.

Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le Règlement 1434 autorisant l'achat de machinerie et d'équipements municipaux pour le Service des travaux publics, l'ajout de signalisation sonore ainsi que diverses modifications à plusieurs feux de circulation du boulevard de la Seigneurie et décrétant un emprunt de 985 000 \$ à ces fins.

**RÉSOLUTION...
2010-02-080**

APPROBATION RÈGLEMENT 1434

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance que *le Règlement 1434 autorisant l'achat de machinerie et d'équipements municipaux pour le Service des travaux publics, l'ajout de signalisation sonore ainsi que diverses modifications à plusieurs feux de circulation du boulevard de la Seigneurie et décrétant un emprunt de 985 000 \$ à ces fins*, soit approuvé par ce conseil.

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement le **23 FÉVRIER 2010** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le Règlement 1435 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et projets spéciaux et décrétant un emprunt de 1 885 000 \$ à ces fins.

RÉSOLUTION...
2010-02-081

APPROBATION RÈGLEMENT 1435

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand que *le Règlement 1435 autorisant l'engagement de professionnels pour diverses études et projets spéciaux et décrétant un emprunt de 1 885 000 \$ à ces fins, soit approuvé par ce conseil.*

QUE le registre visant à recevoir des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire soit accessible aux personnes habiles à voter sur ledit règlement le **23 FÉVRIER 2010** entre 9 h et 19 h à l'hôtel de ville.

Une dispense de lecture est accordée pour l'adoption de ce règlement considérant que toutes les exigences à cet égard, prévues à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, ont été remplies.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RAPPORT DU MAIRE

PAROLE AU PUBLIC

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant la nomination d'une déléguée au sein du conseil d'administration du Théâtre Lionel-Groulx.

RÉSOLUTION...
2010-02-082

NOMINATION DÉLÉGUÉE
THÉÂTRE LIONEL-GROULX

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin de nommer M^{me} Nicole Ruel, conseillère, comme déléguée de la municipalité au sein du conseil d'administration du **THÉÂTRE LIONEL-GROULX**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 27 janvier 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant la confirmation d'embauches pour la période du 16 décembre 2009 au 15 janvier 2010.

RÉSOLUTION...
2010-02-083

CONFIRMATION D'EMBAUCHES
16 DÉCEMBRE 2009 AU 15 JANVIER 2010

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin de prendre acte du dépôt du rapport d'embauches de la directrice des Ressources humaines pour la période du **16 décembre 2009 au 15 janvier 2010**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 28 janvier 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant l'embauche de la responsable de la taxation au Service des finances.

**RÉSOLUTION...
2010-02-084**

**CONFIRMATION EMBAUCHE
RESPONSABLE DE LA TAXATION
AU SERVICE DES FINANCES**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Liza Poulin de confirmer l'embauche de **M^{me} NATHALIE BARIBEAU** au poste de « *Responsable de la taxation* » au Service des Finances, à compter du 15 février 2010 et ce, conditionnellement à la réussite de sa période de probation. Ce poste est accrédité par le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (*S.C.F.P.*), cols blancs, local 2229.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 28 janvier 2010 de la directrice des Ressources humaines recommandant la création d'un poste permanent à temps réduit de secrétaire au Service de la Sécurité incendie.

**RÉSOLUTION...
2010-02-085**

**CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT
À TEMPS RÉDUIT DE SECRÉTAIRE
AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Alain Portelance de créer le poste permanent à temps réduit de « **Secrétaire** » au Service de la Sécurité incendie et d'accepter cette modification à la structure du service et son nouvel organigramme, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant la confirmation du droit de propriété de la Ville dans le lot 4 450 941 – Groupe immobilier Grilli inc..

**RÉSOLUTION...
2010-02-086**

**CONFIRMATION DROIT DE PROPRIÉTÉ
DANS LE LOT 4 450 941
GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.**

ATTENDU QUE par un acte exécuté devant Me Michèle Dubreuil, notaire, le 11 septembre 2008, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 15 602 159, GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. a cédé à la Ville le lot 4 115 095 du cadastre du Québec (*passage piétonnier reliant la rue Philippe-Labossière à la rue Marie-Chapleau*);

ATTENDU QUE, par la suite, GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. a procédé, à la demande de CONSTRUCTIONS LOUIS-SEIZE ET ASS. INC., au remorcellement cadastral des lots de la rue Philippe-Labossière, entraînant de ce fait des modifications dans l'emplacement exact et dans la configuration de ce passage piétonnier, ainsi devenu le lot 4 450 941;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire confirmer les droits de propriété de la Ville dans le lot 4 450 941 tout en confirmant que la Ville n'a aucun droit dans les terrains adjacents à ce lot.

Le 9 février 2010.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Alain Portelance d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier à signer tout document visant à :

- a) CONFIRMER le droit de propriété de la Ville dans le lot **4 450 941** du cadastre du Québec;
- b) CÉDER à **CONSTRUCTIONS LOUIS-SEIZE ET ASS. INC.** tous les droits que la Ville pourrait détenir dans les lots **4 450 940** et **4 450 942** dudit cadastre.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 25 janvier 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'acquisition d'une servitude sur une partie du lot 3 883 350 – Syndicat des condos du ruisseau (*entre le 1194 et le 1208 du boulevard du Curé-Labelle*).

RÉSOLUTION...
2010-02-087

ACQUISITION SERVITUDE
PARTIE DU LOT 3 883 350
SYNDICAT DES CONDOS DU RUISSEAU

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par M. Guy Frigon que la Ville acquière une servitude perpétuelle pour la construction, l'entretien et la réparation d'une conduite d'aqueduc sur une partie du lot **3 883 350** du cadastre du Québec décrite à la description technique et montrée au plan préparés par Daniel Morin, arpenteur-géomètre, le 1^{er} décembre 2009, minute 10 891, dossier 32 604.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 27 janvier 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'acquisition d'une servitude d'égout sanitaire sur une partie du lot 2 270 650 (*1177, rue John-Tapp*).

RÉSOLUTION...
2010-02-088

ACQUISITION SERVITUDE D'ÉGOUT SANITAIRE
PARTIE DU LOT 2 270 650 (1177, RUE JOHN-TAPP)

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'autoriser l'acquisition par la Ville d'une servitude d'égout sanitaire d'une largeur de deux (2) mètres le long de la ligne nord-ouest du lot **2 270 650**, telle que montrée au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE M^e *Danielle Blanchard, notaire*, soit autorisée à préparer un acte de servitude à cet effet, aux frais de la Ville.

QUE le directeur des Services juridiques et greffier soit autorisé à faire préparer, aux frais de la Ville, un nouveau certificat de localisation pour la propriété située au 1177, rue John-Tapp à la suite de la publication de cette servitude.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 9 février 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 29 janvier 2010 du directeur général adjoint recommandant l'acceptation d'une offre de services professionnels – construction nouvelle bibliothèque.

**RÉSOLUTION...
2010-02-089**

**ACCEPTATION OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS
CONSTRUCTION NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE**

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M^{me} Nicole Ruel de retenir les services de la firme **TREMBLAY L'ÉCUYER ARCHITECTES ASSOCIÉS (TLA)** dans le cadre de l'accompagnement devant être donné au comité technique visant la construction de la nouvelle bibliothèque de Blainville, pour un montant n'excédant pas **10 000 \$ taxes en sus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 1^{er} février 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant le renouvellement de la promesse d'achat avec Groupe immobilier Grilli inc. – Les Boisés du parc Équestre.

**RÉSOLUTION...
2010-02-090**

**RENOUVELLEMENT PROMESSE D'ACHAT
GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.
LES BOISÉS DU PARC ÉQUESTRE**

ATTENDU QUE par sa résolution *2007-09-754* adoptée le 18 septembre 2007, le conseil autorisait l'acceptation d'une promesse d'achat présentée par GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC. pour plusieurs terrains situés dans « *Les Boisés du parc Équestre* »;

ATTENDU QUE par ses résolutions *2008-02-061*, *2008-06-573* et *2008-12-1142* adoptées respectivement le 5 février, le 27 juin et le 16 décembre 2008, le conseil autorisait le renouvellement de cette promesse d'achat jusqu'au 31 décembre 2009;

ATTENDU QUE même si le dossier de développement de ce secteur avance, il reste encore à attacher plusieurs éléments, plus particulièrement ceux impliquant le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'autoriser le directeur des Services juridiques et greffier à signer, pour et au nom de la Ville, une convention avec **GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.** visant à renouveler jusqu'au 30 juin 2010 la promesse d'achat présentée par cette entreprise le 6 septembre 2007 et acceptée par la Ville, relative à plusieurs terrains situés dans « *Les Boisés du parc Équestre* », le tout selon les termes et conditions apparaissant à la convention jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

M^{me} Marie-Claude Collin quitte son siège à 20 h 15 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 9 février 2010.

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation de l'offre d'achat de la compagnie Proservin inc. pour la vente du lot 3 996 202 – parc industriel de la Seigneurie.

**RÉSOLUTION...
2010-02-091**

**ACCEPTATION OFFRE D'ACHAT
PROSERVIN INC.
PARC INDUSTRIEL DE LA SEIGNEURIE**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Guy Frigon que la Ville accepte l'offre d'achat de la compagnie **PROSERVIN INC.**, pour la vente du lot **3 996 202** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 4 670,5 mètres carrés, au prix de **42 732 \$ plus les taxes applicables**, suivant les termes et conditions d'une offre d'achat annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M^{me} Marie-Claude Collin reprend son siège à 20 h 18.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 2 février 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la création d'une servitude de passage sur le lot 2 657 798 – Habitations Solid'Aires.

**RÉSOLUTION...
2010-02-092**

**SERVITUDE DE PASSAGE
LOT 2 657 798
HABITATIONS SOLID'AIRES**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Nicole Ruel d'autoriser la création d'une servitude de passage, à pieds et en véhicule, sur le lot **2 657 798** du cadastre du Québec en faveur du lot **2 657 796** dudit cadastre, appartenant à **HABITATIONS SOLID'AIRES**, afin de communiquer de ce dernier lot au boulevard du Curé-Labelle.

QUE l'acte de servitude à intervenir spécifie que le droit de passage s'exerce exclusivement sur les aires de circulation aménagées par la Ville sur le lot **2 657 798**.

QUE l'acte de servitude spécifie également que l'exercice de ce droit de passage ne doit d'aucune façon affecter le droit pour le propriétaire du lot **2 657 798** d'y maintenir en opération un bâtiment abritant une station de pompage et, au besoin, d'agrandir ce bâtiment.

QUE M^e *Danielle Blanchard, notaire*, soit autorisée à préparer, aux frais de la Ville, un contrat à cet effet.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 9 février 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 2 février 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la signature d'une entente particulière à intervenir avec Les Associés du Nord 2006 inc. et 9097-5574 Québec inc. – 100^e et 101^e Avenues Est – Dossier 312-0732.

**RÉSOLUTION...
2010-02-093**

**AUTORISATION SIGNATURE
ENTENTE PARTICULIÈRE
LES ASSOCIÉS DU NORD 2006 INC.
ET 9097-5574 QUÉBEC INC.
100^e ET 101^e AVENUES EST
DOSSIER 312-0732**

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, une entente particulière avec le promoteur **LES ASSOCIÉS DU NORD 2006 INC.** et **9097-5574 QUÉBEC INC.** relative au partage de certains des coûts de construction des infrastructures municipales sur les 100^e et 101^e Avenues Est (*Dossier 312-0732*), laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 2 février 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'acquisition d'une servitude d'égout pluvial et d'égout sanitaire sur le lot 4 387 443 – Groupe immobilier Grilli inc. – rue de Rochefort.

**RÉSOLUTION...
2010-02-094**

**SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL
ET D'ÉGOUT SANITAIRE – LOT 4 387 443
GROUPE IMMOBILIER GRILLI INC.**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. François Garand d'autoriser l'acquisition d'une servitude d'égout pluvial et d'égout sanitaire sur une partie du lot **4 387 443** du cadastre du Québec, telle que montrée au plan préparé par Alain Croteau, arpenteur-géomètre, le 25 septembre 2009, minute 2775, dossier 1344-1533.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 2 février 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant la signature d'un acte de mainlevée sur le lot 3 553 584 situé dans le parc industriel de la Seigneurie – Société immobilière Trudel s.e.n.c..

**RÉSOLUTION...
2010-02-095**

**AUTORISATION SIGNATURE
ACTE DE MAINLEVÉE
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE TRUDEL s.e.n.c.**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance que la Ville accorde à la compagnie **SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE TRUDEL s.e.n.c.** une mainlevée pure et simple de l'hypothèque et des droits résolutoires stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro **12 656 074**.

Le 9 février 2010.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant la modification de la résolution 2006-06-404 – Nominations comités de sélection.

RÉSOLUTION...
2010-02-096

MODIFICATION RÉSOLUTION 2006-06-404

ATTENDU QUE par sa résolution *2006-06-404*, adoptée le 6 juin 2006, le conseil créait plusieurs comités de sélection chargés d'évaluer les soumissions dans les cas d'adjudication de contrats relatifs à des services professionnels;

ATTENDU QUE le directeur général est membre de tous ces comités;

ATTENDU QUE faute de directeur général adjoint à l'époque, cette même résolution nomme le directeur des Finances et trésorier substitut en remplacement du directeur général;

ATTENDU QUE la municipalité compte maintenant sur les services d'un directeur général adjoint et qu'il est à propos que ce dernier agisse à titre de substitut au directeur général dans tous les comités de sélection auxquels il participe.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Liza Poulin de modifier la résolution **2006-06-404** de telle manière que le directeur général adjoint remplace le directeur des Finances et trésorier à titre de substitut au directeur général dans tous les comités de sélection dont ce dernier est membre.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, les certificats du directeur des Services juridiques et greffier concernant la procédure d'enregistrement tenue le 2 février 2010 sur les Règlements 1360-1 et 1433.

RÉSOLUTION...
2010-02-097

**CERTIFICATS PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENTS 1360-1 ET 1433**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin de prendre acte du dépôt des certificats du directeur des Services juridiques et greffier concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter, tenue le **2 février 2010** respectivement sur les règlements suivants :

1360-1 *modifiant le Règlement 1360 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à la somme de 5 850 000 \$;*

1433 *autorisant l'exécution des travaux de construction des infrastructures d'une nouvelle rue dans le parc industriel Autoroutier et décrétant un emprunt de 1 350 000 \$ à ces fins.*

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 9 février 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 2 février 2010 du greffier adjoint et chef de division contentieux recommandant l'adhésion de La Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine – Regroupement d'assurances de dommages.

RÉSOLUTION...
2010-02-098

**DEMANDE D'ADHÉSION –
REGROUPEMENT ASSURANCES DOMMAGES
LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX DE ROSEMÈRE ET DE LORRAINE**

CONSIDÉRANT QUE La Régie intermunicipale d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine a procédé à une analyse de risques en vue d'étudier son admissibilité au Regroupement des villes et régies des MRC Thérèse de Blainville et Mirabel;

CONSIDÉRANT QUE notre consultant, la firme René Laporte et associés, a étudié l'analyse de risques effectuée par le consultant de La Régie;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme René Laporte et associés d'accepter La Régie dans le Regroupement;

CONSIDÉRANT la demande de La Régie du 12 janvier dernier aux membres du Regroupement d'accepter sa demande d'adhésion.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Guy Frigon que la Ville de Blainville accepte la demande d'adhésion de **LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE ROSEMÈRE ET DE LORRAINE** au Regroupement des villes et régies des Municipalités régionales de comtés de Thérèse-De Blainville et Mirabel, sujet à l'établissement de ses primes par les assureurs et l'établissement d'une quote-part pour l'assurance responsabilité civile.

M. Richard Perreault quitte son siège à 20 h 27 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation de l'offre d'achat de la compagnie 9116-0028 Québec inc. pour la vente du lot 4 119 568 – parc industriel de la Seigneurie.

RÉSOLUTION...
2010-02-099

**ACCEPTATION OFFRE D'ACHAT
9116-0028 QUÉBEC INC.
PARC INDUSTRIEL DE LA SEIGNEURIE**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Guy Frigon que la Ville accepte l'offre d'achat de la compagnie **9116-0028 QUÉBEC INC.**, pour la vente du lot **4 119 568** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, d'une superficie de 4 687,2 mètres carrés, au prix de **42 885 \$ plus les taxes applicables**, suivant les termes et conditions d'une offre d'achat annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

M. Richard Perreault reprend son siège à 20 h 30 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Le 9 février 2010.

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de subvention au Fonds chantier Canada-Québec – volet Collectivités et Grandes villes – Parc équestre.

**RÉSOLUTION...
2010-02-100**

**PROJET DE MODERNISATION
DU PARC ÉQUESTRE
DEMANDE DE SUBVENTION
FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC
VOLET COLLECTIVITÉS ET GRANDES VILLES**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite bonifier l'offre de services en matière de sports et de loisirs sur son territoire;

ATTENDU QUE la région des Laurentides fait face à un déficit important au chapitre des infrastructures sportives et récréatives;

ATTENDU QUE depuis 2006 l'achalandage est à la hausse au Parc équestre de Blainville;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville souhaite obtenir une participation financière du gouvernement du Canada à son projet de modernisation du Parc équestre;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite développer de nouvelles activités à vocation sportive, communautaire et culturelle sur ce site;

CONSIDÉRANT le Programme Fonds Chantiers Canada-Québec volet Collectivités et Grandes villes, sous-volet 1,2 infrastructures de support au développement local ou régional, dont l'aide financière peut atteindre 66 2/3 % des coûts admissibles d'un projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Normand Dupont :

- a) D'AUTORISER le directeur au développement des services urbains à déposer, au nom de la Ville, au ***Programme Fonds Chantiers Canada-Québec – volet Collectivités et Grandes villes, sous volet 1,2 infrastructures de support au développement local ou régional***, une demande de subvention dans le cadre de son projet de modernisation du Parc équestre de Blainville;
- b) QUE la Ville de Blainville confirme au gouvernement du Canada qu'elle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;
- c) QUE le directeur au développement des services urbains soit autorisé à signer tout document pour donner effet à la présente résolution;
- d) QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de subvention au Fonds chantier Canada-Québec – volet Collectivités et Grandes villes – rang Saint-François.

**RÉSOLUTION...
2010-02-101**

**DEMANDE DE SUBVENTION
FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC
VOLET COLLECTIVITÉS ET GRANDES VILLES
TRAVAUX RÉFECTION CHAUSSÉE
RANG SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite réaliser des travaux de réfection de la chaussée sur le rang Saint-François;

Le 9 février 2010.

ATTENDU l'état de dégradation relativement sévère de la chaussée du rang Saint-François;

ATTENDU QUE les défauts apparents du revêtement bitumineux sont un bon indice perceptible des problématiques possibles dans les éléments composant la chaussée;

ATTENDU QUE la présence de fissures en carrelage indique une faiblesse dans la capacité portante et une teneur en eau élevée dans les fondations;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville souhaite obtenir une participation financière du gouvernement du Canada pour les travaux de réfection de la chaussée;

CONSIDÉRANT le Programme Fonds Chantiers Canada-Québec volet Collectivités et Grandes villes, sous-volet 1,2 infrastructures de support au développement local ou régional, dont l'aide financière peut atteindre 66 2/3 % des coûts admissibles d'un projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M^{me} Liza Poulin :

- a) D'AUTORISER le directeur au développement des services urbains à déposer, au nom de la Ville, au **Programme Fonds Chantiers Canada-Québec – volet Collectivités et Grandes villes, sous volet 1,2 infrastructures de support au développement local ou régional**, une demande de subvention dans le cadre de son projet de réfection du rang Saint-François;
- b) QUE la Ville de Blainville confirme au gouvernement du Canada qu'elle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;
- c) QUE le directeur au développement des services urbains soit autorisé à signer tout document pour donner effet à la présente résolution;
- d) QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant une demande de subvention au Fonds chantier Canada-Québec – volet Collectivités et Grandes villes – boulevard de la Seigneurie Ouest.

RÉSOLUTION...
2010-02-102

DEMANDE DE SUBVENTION
FONDS CHANTIER CANADA-QUÉBEC
VOLET COLLECTIVITÉS ET GRANDES VILLES
BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE OUEST

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite réaliser des travaux de réhabilitation du pavage sur le boulevard de la Seigneurie Ouest;

ATTENDU QUE la municipalité a réalisé récemment des modifications à la bretelle sud-est de la sortie 25 de l'autoroute des Laurentides;

ATTENDU QUE la construction de ce boulevard remonte au milieu des années '80;

ATTENDU QUE ce boulevard est utilisé par plus de 32 000 véhicules par jour;

ATTENDU QUE la municipalité a réalisé la réfection de la travée sud du boulevard de la Seigneurie Est en 2008;

ATTENDU QUE la Ville de Blainville souhaite obtenir une participation financière du gouvernement du Canada pour les travaux de réhabilitation du pavage sur le boulevard de la Seigneurie Ouest;

Le 9 février 2010.

CONSIDÉRANT le Programme Fonds Chantiers Canada-Québec – volet Collectivités et Grandes villes, sous-volet 1,2 infrastructures de support au développement local ou régional, dont l'aide financière peut atteindre 66 2/3 % des coûts admissibles d'un projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Guy Frigon :

- a) D'AUTORISER le directeur au développement des services urbains à déposer, au nom de la Ville, au **Programme Fonds Chantiers Canada-Québec – volet Collectivités et Grandes villes, sous volet 1,2 infrastructures de support au développement local ou régional**, une demande de subvention dans le cadre de son projet de réhabilitation du pavage sur le boulevard de la Seigneurie Ouest;
- b) QUE la Ville de Blainville confirme au gouvernement du Canada qu'elle s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue du projet;
- c) QUE le directeur au développement des services urbains soit autorisé à signer tout document pour donner effet à la présente résolution;
- d) QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 1^{er} février 2010 du directeur général adjoint recommandant le paiement d'honoraires professionnels – Centre de Services municipaux sud.

**RÉSOLUTION...
2010-02-103**

**AUTORISATION PAIEMENT
HONORAIRES PROFESSIONNELS
CENTRE DE SERVICES MUNICIPAUX SUD**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. François Garand d'autoriser le paiement des factures n^{os} 2909162 et 2100910 à la firme **CIMA+** d'une somme de **4 491,37 \$ taxes et frais inclus**, à titre d'honoraires professionnels dans le cadre du projet Centre de Services municipaux sud, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à emprunter cette dépense à même le fonds de roulement pour une période de *soixante (60) mois*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 3 février 2010 du directeur des Services juridiques et greffier recommandant l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 2 270 226 – M. Jacques Filion – Élargissement de la rue Maurice-Cullen à la hauteur de la 100^e Avenue Est.

**RÉSOLUTION...
2010-02-104**

**ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ
OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION
PARTIE DU LOT 2 270 226 – M. JACQUES FILION
ÉLARGISSEMENT DE LA RUE MAURICE-CULLEN
À LA HAUTEUR DE LA 100^e AVENUE EST**

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par M. Richard Perreault d'acquérir de **M. JACQUES FILION**, de gré à gré ou par voie d'expropriation, pour la somme de **1 540 \$, plus les taxes si applicables**, la partie du lot **2 270 226** du cadastre du Québec, d'une superficie de 66,8 mètres carrés, et ce pour les fins d'élargissement de la rue Maurice-Cullen à la hauteur de la 100^e Avenue Est, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le *surplus accumulé*.

Le 9 février 2010.

QUE **Me Jean-François Gagné** de la firme DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT & ASSOCIÉS, s.e.n.c.r.l. soit mandaté aux fins d'entreprendre toutes les démarches nécessaires afin d'acquérir par voie d'expropriation ledit terrain.

QUE **Me Raymond Paquette, notaire**, soit autorisé à préparer, aux frais de la Ville, tout contrat requis dans le cas d'acquisition de gré à gré de ce terrain.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier soient autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'Entente intermunicipale concernant un regroupement de certaines municipalités en vue de l'octroi en commun d'un contrat pour le contrôle biologique des maringouins et des mouches noires piqueuses.

RÉSOLUTION...
2010-02-105

**ENTENTE INTERMUNICIPALE
CONCERNANT UN REGROUPEMENT
DE CERTAINES MUNICIPALITÉS EN VUE
DE L'OCTROI EN COMMUN D'UN CONTRAT
POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES
MARINGOUINS ET DES MOUCHES NOIRES PIQUEUSES
AUTORISATION SIGNATURE D'ADDENDA
APPROBATION DOCUMENTS DE SOUMISSION**

ATTENDU QU'en 2005, la Ville de Blainville s'est jointe, par ENTENTE INTERMUNICIPALE, aux Villes de Bois-des-Filion, Boisbriand, Lorraine, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines pour octroyer en commun un contrat pour le contrôle biologique des maringouins et des mouches noires piqueuses;

ATTENDU QUE l'ENTENTE prévoit que la Ville de Blainville agit comme mandataire de toutes les parties aux fins pour lesquelles elle a été conclue;

ATTENDU QUE le contrat octroyé en vertu de l'ENTENTE a pris fin le 31 décembre 2009;

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand a fait savoir qu'elle ne désirait pas renouveler sa participation à cette ENTENTE;

ATTENDU QUE les autres villes parties à l'ENTENTE désirent renouveler l'expérience pour un autre cinq (5) ans;

ATTENDU QU'il y a lieu, dans les circonstances, de modifier l'ENTENTE INTERMUNICIPALE présentement en vigueur et d'approuver le devis de soumission pour le contrat 2010-2014 tel que soumis.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance :

- A) D'AUTORISER le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'ADDENDA à l'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT UN REGROUPEMENT DE CERTAINES MUNICIPALITÉS EN VUE DE L'OCTROI EN COMMUN D'UN CONTRAT POUR LE CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MARINGOUINS ET DES MOUCHES NOIRES PIQUEUSES – ANNÉES 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, lequel ADDENDA est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- B) D'APPROUVER les documents de soumission préparés par la Ville dans le cadre de la soumission **BL-MRC-2010-1** pour le contrôle biologique des maringouins et des mouches noires piqueuses sur le territoire des Villes de Blainville, Bois-des-Filion, Lorraine, Rosemère et Sainte-Anne-des-Plaines, pour les années 2010 à 2014 inclusivement, lesquels documents sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Le 9 février 2010.

- C) DE CRÉER spécifiquement, aux fins de procéder à l'évaluation qualitative de toutes les soumissions reçues dans le cadre de cette demande de soumissions, un Comité de sélection composé du directeur des Finances et trésorier, du directeur des Services juridiques et greffier et du directeur adjoint, administration et circulation, aux Travaux publics.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 27 janvier 2010 du directeur des Finances et trésorier recommandant le paiement d'honoraires professionnels – Manoir Blainville.

**RÉSOLUTION...
2010-02-106** **AUTORISATION PAIEMENT
À TITRE D'AVANCE
HONORAIRES PROFESSIONNELS
MANOIR BLAINVILLE**

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. Serge Paquette de verser, à titre d'avance à l'organisme **MANOIR BLAINVILLE**, à la firme **AMYOT GÉLINAS Comptables agréés**, la somme de **4 119,94 \$ taxes incluses**, à titre d'honoraires professionnels relatifs à des services rendus dans le cadre du projet du *Manoir Blainville*, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le poste budgétaire *04-137-47-000*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 8 février 2010 du directeur des Finances et trésorier recommandant la modification des résolutions 2008-09-869, 2008-10-932 et 2008-11-999 – Engagement professionnels – secteur Paul-Albert.

**RÉSOLUTION...
2010-02-107** **MODIFICATION RÉSOLUTIONS
2008-09-869, 2008-10-932 ET 2008-11-999
SECTEUR PAUL-ALBERT**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M^{me} Liza Poulin de modifier les résolutions **2008-09-869, 2008-10-932 et 2008-11-999**, adoptées par le conseil les 30 septembre, 21 octobre et 11 novembre 2008, portant sur des engagements de professionnels dans le cadre des travaux d'arpentage et de relevés topographiques dans le secteur Paul-Albert, par le remplacement des mots « *à même le poste budgétaire 05-141-07-030* » par les mots « **à même les fonds prévus au Règlement 1405** ».

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 25 janvier 2010 du directeur des Loisirs et du développement communautaire recommandant l'actualisation des montants de subventions en vertu de la Politique de soutien aux associations.

**RÉSOLUTION...
2010-02-108** **ACTUALISATION DES MONTANTS
DE SUBVENTIONS EN VERTU DE LA
POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS**

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M^{me} Nicole Ruel que la Ville de Blainville autorise l'actualisation des montants de subventions versées aux associations conformément à la *Politique de soutien aux associations* selon la grille apparaissant à l'**Annexe 4** jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 9 février 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 27 janvier 2010 du directeur adjoint, administration et circulation recommandant l'installation d'enseignes « ARRÊT » - secteur de la rue de la Picardie.

RÉSOLUTION...
2010-02-109

INSTALLATION ENSEIGNES « ARRÊT »
SECTEUR DE LA RUE DE LA PICARDIE

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par M. Richard Perreault d'autoriser les modifications suivantes à la signalisation routière et d'autoriser le Service des travaux publics à procéder à la mise en place de la signalisation appropriée, savoir :

INSTALLATION ENSEIGNES « ARRÊT »

Rue de la Picardie (*croquis 2010-02*)

- No A-PICA0-07 intersection de la rue de la Picardie, direction est, face au numéro civique 88;
- No A-PICA0-08 intersection de la rue de la Picardie, direction est, face au numéro civique 100.

Rue de la Provence (*croquis 2010-02*)

- No A-PROV0-02 intersection de la rue de la Picardie, direction est, face au numéro civique 39.

101^e Avenue Est (*croquis 2010-02*)

- No A-101E0-01 intersection de la rue Maurice-Cullen, direction est;
- No A-101E0-02 intersection de la rue Maurice-Cullen, direction ouest;
- No A-101E0-03 intersection de la 101^e Avenue, direction nord, face au numéro civique 32;
- No A-101E0-04 intersection de la 101^e Avenue, direction nord, face au numéro civique 46;
- No A-101E0-05 intersection de la 101^e Avenue, direction nord, face au numéro civique 48;
- No A-101E0-06 intersection de la 101^e Avenue, direction nord, face au numéro civique 62;
- No A-101E0-07 intersection de la 101^e Avenue, direction nord, face au numéro civique 64;
- No A-101E0-08 intersection de la 101^e Avenue, direction nord, face au numéro civique 78.

Rue Maurice-Cullen (*croquis 2010-02*)

- No A-MACU0-8 intersection de la 101^e Avenue, direction nord;
- No A-MACU0-9 intersection de la 101^e Avenue, direction sud.

M. Serge Paquette quitte son siège à 20 h 46 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 27 janvier 2010 du directeur des Travaux publics recommandant la prolongation du contrat de la soumission TP2006-01, collecte, transport et disposition des résidus verts pour l'année 2010.

Le 9 février 2010.

RÉSOLUTION...
2010-02-110

**PROLONGATION CONTRAT
SOUSSION TP2006-01
COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION
DES RÉSIDUS VERTS POUR L'ANNÉE 2010**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance de prolonger d'un an le contrat de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LIMITÉE** pour la collecte, le transport et la disposition des résidus verts pour l'année 2010, au montant de **321 332,62 \$ taxes incluses**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02-452-10-446 et 02-452-20-446.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUJIS aux membres du conseil, le rapport du 2 février 2010 du directeur des Travaux publics recommandant la prolongation du contrat de la soumission TP2007-01, collecte des ordures ménagères.

RÉSOLUTION...
2010-02-111

**PROLONGATION CONTRAT
SOUSSION TP2007-01
ENLÈVEMENT, TRANSPORT, DISPOSITION
ET FOURNITURE DE BACS POUR LA COLLECTE
DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES GROS REBUTS**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance de prolonger d'un an le contrat de la compagnie **ENTREPRISE SANITAIRE F.A. LIMITÉE** pour l'enlèvement, le transport, la disposition et la fourniture de bacs pour la collecte des ordures ménagères et des gros rebuts pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011, au montant de **1 863 479,27 \$ taxes incluses**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les postes budgétaires 02-451-10-446 et 02-451-20-446.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M. Serge Paquette reprend son siège à 20 h 50.

SOUJIS aux membres du conseil, le rapport du 14 janvier 2010 du directeur du Génie relatif à la demande d'autorisation et à l'attestation de conformité des travaux au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) – Rue Jean-Guyon située dans le parc industriel Autoroutier.

RÉSOLUTION...
2010-02-112

**DEMANDE D'AUTORISATION
ET ATTESTATION DE CONFORMITÉ
DES TRAVAUX - MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP)**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin :

- a) D'AUTORISER la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** à solliciter auprès du MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP) l'autorisation pour la construction des infrastructures de la **rue Jean-Guyon** située dans le parc industriel Autoroutier, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Le 9 février 2010.

- b) DE CONFIRMER l'engagement de la Ville de Blainville à transmettre au MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP), lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, et d'autoriser la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** à émettre cette attestation;
- c) D'AUTORISER le directeur des Finances et trésorier à émettre un chèque de **516 \$** couvrant les frais associés au traitement de la demande par le MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP), le tout en respect de la grille de tarification des autorisations gouvernementales et d'approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 18 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation du bilan final – aménagement du terrain de soccer au parc Dubreuil – soumission S 0854.

**RÉSOLUTION...
2010-02-113**

**ACCEPTATION BILAN FINAL
AMÉNAGEMENT DU TERRAIN
DE SOCCER AU PARC DUBREUIL
SOUSSION S 0854**

Il est proposé par M. François Garand et appuyé par M. Richard Perreault d'accepter le bilan final en date du 14 janvier 2010, présenté par le Service du génie, et qui fait état de tous les coûts supplémentaires, crédits appliqués et ajustements des quantités relativement aux travaux d'aménagement d'un terrain de soccer au parc Dubreuil, lequel bilan final est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le directeur des Finances et trésorier soit autorisé à verser à la firme **LES ENTREPRISES V.G. INC.** la somme de **10 274,51 \$ taxes incluses**, à titre de coût supplémentaire net au contrat original et qu'il soit autorisé à approprier cette somme à même les fonds prévus au *Règlement 1397*.

M. Louis Lamarre quitte son siège à 20 h 51 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 20 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'honoraires professionnels – contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux de fondation de chaussée, de pavage et bordures – rue Legault.

**RÉSOLUTION...
2010-02-114**

**AUTORISATION PAIEMENT
CONTRÔLES DE QUALITÉ
FONDACTIONS DE CHAUSSÉE,
PAVAGE ET BORDURES
RUE LEGAULT**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Normand Dupont d'autoriser le paiement de la facture N° 1692L-B01 à la firme **GROUPE QUALITAS INC. (Bétonsol)** d'une somme de **1 615 \$ taxes et frais inclus**, à titre d'honoraires professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux de fondation de chaussée, de pavage et bordures dans la rue Legault, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1333*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 9 février 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 20 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture à la Ville de Boisbriand – travaux de modification du poste de surpression Côte-Sud – conduite d'amenée 600 mm.

RÉSOLUTION...
2010-02-115

**AUTORISATION PAIEMENT FACTURE
VILLE DE BOISBRIAND – TRAVAUX DE MODIFICATION
DU POSTE DE SURPRESSION CÔTE-SUD
CONDUITE D'AMENÉE 600 MM**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Guy Frigon d'autoriser le paiement de la facture N° 14418 à la **VILLE DE BOISBRIAND** relative aux travaux de modification du poste de surpression Côte-Sud en vue du raccordement de la conduite d'amenée de 600 mm de la Ville de Blainville, le tout pour un montant n'excédant pas **11 408,62 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1315*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 21 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la préparation des plans concepts et de l'estimation budgétaire – feux de circulation intersection 92^e Avenue et boulevard du Curé-Labelle.

RÉSOLUTION...
2010-02-116

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
PLANS CONCEPTS ET ESTIMATION BUDGÉTAIRE
FEUX DE CIRCULATION INTERSECTION
92^e AVENUE ET BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE**

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et appuyé par M. Richard Perreault de retenir les services de la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** pour la préparation des plans concepts et de l'estimation budgétaire du coût des travaux dans le cadre du projet de construction des feux de circulation à l'intersection de la 92^e Avenue et du boulevard du Curé-Labelle, pour un montant n'excédant pas **6 095,25 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 21 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude de circulation – chemin Notre-Dame.

RÉSOLUTION...
2010-02-117

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
ÉTUDE DE CIRCULATION
CHEMIN NOTRE-DAME**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin de retenir les services de la firme **ROCHE LTÉE, Groupe-conseil** pour la réalisation d'une étude de circulation portant sur le secteur du chemin Notre-Dame, pour un montant n'excédant pas **24 832,50 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

M. Louis Lamarre reprend son siège à 20 h 56 pendant le déroulement de ce point de l'ordre du jour.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 9 février 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 25 janvier 2010 du directeur du Génie recom mandant l'acceptation d'une directive de changement – construction d'un nouvel échangeur au kilomètre 28 de l'autoroute 15 – soumission S 0719.

RÉSOLUTION...
2010-02-118

**ACCEPTATION DIRECTIVE DE CHANGEMENT
CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉCHANGEUR
AU KILOMÈTRE 28 DE L'AUTOROUTE 15
SOU MISSION S 0719**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'accepter la directive de changement N° 12 en date du 5 novembre 2009, préparée par la firme **BPR-Triax**, dans le cadre du projet de construction d'un nouvel échangeur au kilomètre 28 de l'autoroute 15, pour un montant supplémentaire net au contrat octroyé de **174 410,50 \$ taxes incluses**, payable à **LES ENTREPRISES GUY DESJARDINS INC.**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1360*, le tout conditionnellement à l'approbation du *Règlement 1360-1* par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 25 janvier 2010 du directeur du Génie recom mandant l'acceptation d'une directive de changement – mise à niveau du poste de pompage de la Seigneurie Ouest – soumission S 0824.

RÉSOLUTION...
2010-02-119

**ACCEPTATION DIRECTIVE DE CHANGEMENT
MISE À NIVEAU DU POSTE DE POMPAGE
DE LA SEIGNEURIE OUEST
SOU MISSION S 0824**

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Guy Frigon d'accepter la directive de changement N° TS-016, préparée par la firme **AECOM TECSULT INC.** dans le cadre des travaux de mise à niveau du poste de pompage sur le boulevard de la Seigneurie Ouest, pour un montant de **289,30 \$ taxes incluses**, payable à **LES ENTREPRISES DOMINIC PAYETTE**, et dont le coût est déjà compris dans le contrat original octroyé à cette entreprise par la réso lution **2009-03-212**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 25 janvier 2010 du directeur du Génie recom mandant le paiement d'une facture – suivi des barrières d'argile – prolongement du boulevard Michèle-Bohec.

RÉSOLUTION...
2010-02-120

**AUTORISATION PAIEMENT
SUIVI DES BARRIÈRES D'ARGILE
PROLONGEMENT BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC**

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'autoriser le paiement de la facture 12780 à la compagnie **ENVIROSERVICES** pour le suivi des barrières d'argile installées aux pourtours des milieux humides suite aux travaux de prolongement du boulevard Michèle-Bohec jusqu'au boulevard Joseph-Armand-Bombardier, pour un montant de **4 300,54 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à appro prier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1376*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 9 février 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 26 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation de directives de changement – poste de pompage Blainville-sur-le-Lac – soumission S 0736.

**RÉSOLUTION...
2010-02-121**

**ACCEPTATION DIRECTIVES DE CHANGEMENT
POSTE DE POMPAGE BLAINVILLE-SUR-LE-LAC
SOU MISSION S 0736**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. François Garand d'accepter les directives de changement N^{os} 1 à 5 en date des 25 septembre et 7 décembre 2009, préparées par le Service du génie dans le cadre du projet de construction du poste de pompage d'égout pluvial de Blainville-sur-le-Lac, au montant total de **66 060,20 \$ taxes incluses**, payable à **LES CONSTRUCTIONS CJRB INC.**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier la somme de **30 973,01 \$ taxes incluses**, représentant le montant supplémentaire net au contrat octroyé, à même les fonds prévus au *Règlement 1401*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 27 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant l'acceptation d'une directive de changement – réaménagement de la rue des Lotus – soumission S 0955.

**RÉSOLUTION...
2010-02-122**

**ACCEPTATION DIRECTIVE DE CHANGEMENT
RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DES LOTUS
SOU MISSION S 0955**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Guy Frigon d'accepter la directive de changement N^o 1 en date du 17 décembre 2009, préparée par la firme **ENTREPRISE DE PAVAGE DION INC.**, le tout dans le cadre du projet de réaménagement de la rue des Lotus, pour un montant supplémentaire net au contrat octroyé de **2 374,61 \$ taxes incluses**, payable à **ENTREPRISE DE PAVAGE DION INC.**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1427*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 27 janvier 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'une facture à Hydro-Québec – services municipaux secteur Paul-Albert.

**RÉSOLUTION...
2010-02-123**

**AUTORISATION PAIEMENT
SERVICES MUNICIPAUX
RUE PAUL-ALBERT**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Alain Portelance d'autoriser le paiement de la facture N^o 0000358218 soumise par la société d'État **HYDRO-QUÉBEC** en date du 21 décembre 2009 pour les frais de location de l'espace du bassin de rétention dans la servitude d'Hydro-Québec pour le projet du secteur Paul-Albert, pour un montant total de **35 403,25 \$ taxes incluses**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même le *surplus accumulé*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 1^{er} février 2010 du directeur du Génie recommandant le paiement d'honoraires professionnels supplémentaires – construction de la conduite de refoulement des eaux usées – boulevard de la Seigneurie Est.

**RÉSOLUTION...
2010-02-124**

**AUTORISATION DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE
CONSTRUCTION DE LA CONDUITE
DE REFOULEMENT DES EAUX USÉES
BOULEVARD DE LA SEIGNEURIE EST
DOSSIER 312-0821**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M. Alain Portelance d'autoriser une dépense supplémentaire, au montant de **46 278,75 \$ taxes et frais inclus**, au contrat de services professionnels octroyé à la firme **TECSULT INC.** par la résolution **2008-06-559** pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'une conduite de refoulement des eaux usées sur le boulevard de la Seigneurie Est, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1392*.

Cette dépense couvre les services supplémentaires qui seront rendus par cette firme dans le cadre de la reprise du processus de demande de soumissions pour l'exécution des travaux de construction de cette conduite.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 2 février 2010 du directeur du Génie recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude de circulation – secteur Paul-Albert.

**RÉSOLUTION...
2010-02-125**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
ÉTUDE DE CIRCULATION
SECTEUR PAUL-ALBERT**

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M^{me} Liza Poulin de retenir les services de la firme **CIMA+** pour la réalisation d'une étude de circulation portant sur le secteur de la rue Paul-Albert, pour un montant n'excédant pas **20 881,88 \$ taxes et frais inclus**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOUMIS aux membres du conseil, le rapport du 12 janvier 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant la désignation de la rue Jean-Guyon.

**RÉSOLUTION...
2010-02-126**

DÉSIGNATION D'UN NOM DE RUE

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin de procéder à la désignation d'une rue portant le nom de « **rue Jean-Guyon** ».

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 27 janvier 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant la nomination des représentants de la Ville au sein du Comité de travail sur le contrôle des pesticides de la MRC de Thérèse-De Blainville.

**RÉSOLUTION...
2010-02-127**

**NOMINATION REPRÉSENTANTS
COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE
CONTRÔLE DES PESTICIDES
DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**

Il est proposé par M. Normand Dupont et appuyé par M. Alain Portelance de nommer MM. Guy Frigon, conseiller du district du Plan-Bouchard, et Éric Lépine, chef de division environnement du Service de l'urbanisme et de l'environnement, comme représentants de la Ville de Blainville au sein du **COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES PESTICIDES DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE**.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le Second projet de règlement 1418-2 P2 modifiant le Règlement 1418 de zonage.

**RÉSOLUTION...
2010-02-128**

**APPROBATION SECOND
PROJET DE RÈGLEMENT 1418-2 P2**

ATTENDU les recommandations de la *Commission de l'aménagement du territoire*;

ATTENDU QU'en date du 19 janvier 2010, le conseil municipal adoptait le premier projet de règlement 1418-2 P1;

ATTENDU QUE les dispositions des articles 3 à 6 de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 9 février 2010 à 19 h 15.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin que *le Second projet de règlement 1418-2 P2 modifiant le Règlement de zonage 1418*, soit approuvé par ce conseil.

QUE ce second projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un résumé des objets du projet et des étapes à suivre pour faire une demande soit disponible au bureau du greffier.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le procès-verbal de la réunion du 2 février 2010 du Comité consultatif d'urbanisme.

**RÉSOLUTION...
2010-02-129**

**RECOMMANDATIONS PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Il est proposé par M^{me} Liza Poulin et appuyé par M. Alain Portelance d'accepter les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du **2 février 2010** du Comité consultatif d'urbanisme.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le 9 février 2010.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'aménagement d'ensemble – Demande P.A.E. – 2010-00264 – Quartier Chambéry de Blainville.

RÉSOLUTION...
2010-02-130

**ACCEPTATION – PLAN
D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE
DEMANDE P.A.E. – 2010-00264
QUARTIER CHAMBÉRY DE BLAINVILLE**

CONSIDÉRANT la révision du concept d'aménagement et l'intégration d'une signature identitaire au PAE « *Quartier Chambéry de Blainville* »;

CONSIDÉRANT QU'il est important de créer un aménagement homogène du boulevard de Chambéry par une typologie de bâtiments homogènes et qu'il est important d'assurer une certaine densification des abords du boulevard de Chambéry et de déterminer une emprise d'aménagement (*aux fins de la réalisation du boulevard en 2010*) entre l'intersection avec la rue Paul-Albert et l'intersection avec le rang Saint-François;

CONSIDÉRANT QU'un aménagement particulier du boulevard permettra la création de trois corridors écologiques afin de mettre ceux-ci en valeur et d'indiquer aux utilisateurs que cet espace est sensible et unique;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un noyau central d'inspiration « *urbaine* » permettra de renforcer l'identité et l'attachement des citoyens au quartier Chambéry;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement de ce noyau central (*nommé Place de la Savoie*) entraînera la détermination de nouvelles options d'aménagement pour tout ce secteur, préalablement uniquement résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la création du noyau offrira un potentiel de densification du projet, l'aménagement d'une place publique, l'intégration d'un lieu de socialisation ainsi qu'une fenêtre sur la zone de conservation servant d'espace de sensibilisation des milieux naturels et de récréation extensive;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un noyau central offrira la possibilité de réaménager le secteur occupé par le « *parc du Verney* » à la version précédente du concept de développement;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau plan identifie et permettra de réaménager les entrées du projet, principalement les deux entrées majeures, soit : 1) Chambéry/Paul-Albert et 2) Chambéry/Saint-François, et ce, en fonction des nouvelles caractéristiques du quartier dans le but de renforcer l'identité du projet;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau plan précise la signature du projet par son aspect urbain, contemporain et durable;

CONSIDÉRANT QUE la mise en valeur des milieux naturels intégrés au concept d'aménagement est au cœur du nouveau concept d'aménagement;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement 1424 sur les Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 2 février 2010, point C.C.U. 10-02-04.1;

CONSIDÉRANT QUE depuis la recommandation favorable du C.C.U., une légère modification a été apportée au tracé du boulevard afin qu'il rencontre le rang Saint-François une trentaine de mètres à l'ouest du tracé présenté au C.C.U.;

CONSIDÉRANT QUE le plan soumis est conforme aux dispositions du *Règlement 1424 sur les Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)*.

Le 9 février 2010.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M^{me} Liza Poulin d'approuver les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **P.A.E. – 2010-00264** pour le projet domiciliaire « *Quartier Chambéry de Blainville* » et plus spécifiquement le Plan d'ensemble produit par la firme *FAHEY + ASSOCIÉS*, daté de février 2010, Plan numéro Blainville/SP05-02.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation et le refus des Plans d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2009-00256 – 1060, boulevard Michèle-Bohec, #106 – Financement agricole Canada.

**RÉSOLUTION...
2010-02-131**

**ACCEPTATION ET REFUS
PLANS D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
DEMANDE PIIA – 2009-00256
INSTALLATION D'ENSEIGNES MURALE ET DÉTACHÉE
1060, BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC, #106
(FINANCEMENT AGRICOLE CANADA)**

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 2 février 2010, point C.C.U. 10-02-05.1;

CONSIDÉRANT que le plan soumis quant à l'enseigne détachée est conforme aux dispositions du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*;

CONSIDÉRANT QUE le plan soumis pour l'installation de l'enseigne murale ne correspond pas aux objectifs et critères du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin de désapprouver les plans et documents soumis pour l'installation d'une enseigne murale et d'approuver ceux pour l'installation d'une enseigne détachée, le tout dans le cadre de la demande **PIIA – 2009-00256**.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00260 – 771, boulevard du Curé-Labelle – Restaurant Cocobo.

**RÉSOLUTION...
2010-02-132**

**ACCEPTATION – PLAN D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
DEMANDE PIIA – 2010-00260
INSTALLATION D'ENSEIGNES MURALES ET DÉTACHÉE
771, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
(RESTAURANT COCOBO)**

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*;

Le 9 février 2010.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 2 février 2010, point C.C.U. 10-02-05.2;

CONSIDÉRANT que le plan soumis est conforme aux dispositions du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Serge Paquette et appuyé par M. Guy Frigon d'approuver les plans et documents soumis dans le cadre de la demande de **PIIA – 2010-00260** pour l'installation de deux (2) enseignes murales et d'une enseigne détachée et ce, aux conditions suivantes :

- QUE le lettrage se retrouvant sur la marquise de la bâtisse soit de dimensions proportionnelles au lettrage identifiant le commerce voisin, soit « CAFÉ DÉPÔT ».

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00261 – 1080, boulevard Michèle-Bohec - Syscomax.

**RÉSOLUTION...
2010-02-133**

**ACCEPTATION – PLAN D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
DEMANDE PIIA – 2010-00261
AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT ET
INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE MURALE
1080, BOULEVARD MICHÈLE-BOHEC (SYSCOMAX)**

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 2 février 2010, point C.C.U. 10-02-05.3;

CONSIDÉRANT que les plans soumis sont conformes aux dispositions du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Richard Perreault et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin d'approuver les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00261** pour l'agrandissement du bâtiment sis au 1080, boulevard Michèle-Bohec et l'installation d'une enseigne murale.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00263 – 1185, boulevard du Curé-Labelle – Garderie des Babajoues.

**RÉSOLUTION...
2010-02-134**

**ACCEPTATION – PLAN D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
DEMANDE PIIA – 2010-00263
INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE MURALE
1185, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE
(GARDERIE DES BABAJOUES)**

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 2 février 2010, point C.C.U. 10-02-05.4;

CONSIDÉRANT que le plan soumis est conforme aux dispositions du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. Richard Perreault d'approuver les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00263** pour l'installation d'une enseigne murale.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00265 – 1300, boulevard du Curé-Labelle, #4 – Centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier.

RÉSOLUTION...
2010-02-135

**ACCEPTATION – PLAN D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
DEMANDE PIIA – 2010-00265
INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE MURALE
1300, BOULEVARD DU CURÉ-LABELLE, #4
(CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE
PHYSIQUE LE BOUCLIER)**

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 2 février 2010, point C.C.U. 10-02-05.5;

CONSIDÉRANT que le plan soumis est conforme aux dispositions du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} Nicole Ruel et M^{me} Marie-Claude Collin d'approuver les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00265** pour l'installation d'une enseigne murale.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SOU MIS aux membres du conseil, le projet de résolution concernant l'acceptation du Plan d'implantation et d'intégration architecturale – Demande PIIA – 2010-00266 du Comité consultatif d'urbanisme – 28, chemin de la Côte-Saint-Louis Ouest – Coiffure Sensation Beauté.

RÉSOLUTION...
2010-02-136

**ACCEPTATION – PLAN D'IMPLANTATION
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE
DEAMNDE PIIA – 2010-00266
INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE MURALE
28, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LOUIS OUEST, LOCAL C
(COIFFURE SENSATION BEAUTÉ)**

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 2 février 2010, point C.C.U. 10-02-05.6;

CONSIDÉRANT que le plan soumis est conforme aux dispositions du *Règlement 1423 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Alain Portelance et appuyé par M. Serge Paquette d'approuver les plans et documents soumis dans le cadre de la demande **PIIA – 2010-00266** pour l'installation d'une enseigne murale.

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

SOU MIS aux membres du conseil, le rapport du 5 février 2010 du directeur de l'Urbanisme et de l'environnement recommandant l'engagement de professionnels pour la réalisation d'une étude de caractérisation écologique du lot 2 272 812.

**RÉSOLUTION...
2010-02-137**

**ENGAGEMENT PROFESSIONNELS
ÉTUDE CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE
LOT 2 272 812**

Il est proposé par M. Guy Frigon et appuyé par M^{me} Marie-Claude Collin de retenir les services de la firme **CIMA+** pour la réalisation d'une étude de caractérisation écologique du lot **2 272 812** appartenant à la Ville de Blainville, pour un montant n'excédant pas **7 945,56 \$ taxes incluses**, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier à approprier cette dépense à même les fonds prévus au *Règlement 1407*.

Après discussion, cette proposition est **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**.

PAROLE AU CONSEIL

**RÉSOLUTION...
2010-02-138**

**FÉLICITATIONS CAMPOREE D'HIVER
GROUPE SCOUT 17^e N.-D.-A. BLAINVILLE INC.
DISTRICT SCOUT ST-JÉRÔME**

Il est proposé par M. Guy Frigon et résolu que des félicitations soient adressées aux responsables, bénévoles et participants du **GROUPE SCOUT 17^e N.-D.-A. BLAINVILLE INC.** et du district scout St-Jérôme pour la grande réussite du « *Camporee d'hiver* » tenu au parc Équestre du 5 au 7 février 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION...
2010-02-139**

**FÉLICITATIONS – ASSOCIATION
DE RINGUETTE DE BLAINVILLE**

Il est proposé par M. Louis Lamarre et résolu que des félicitations soient adressées à l'**ASSOCIATION DE RINGUETTE DE BLAINVILLE** pour le très grand succès obtenu par le « *24^{ième} tournoi de ringuette de Blainville* » qui s'est déroulé du 28 au 31 janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 9 février 2010.

PAROLE AU PUBLIC

**RÉSOLUTION...
2010-02-140**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Marie-Claude Collin et appuyé par M. François Garand que la séance soit levée à 21 h 49.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MAIRE

**DIRECTEUR DES SERVICES
JURIDIQUES ET GREFFIER**